



DEMANDE DE PERMISSION DE STATIONNEMENT OU DE DÉPÔT

Déménagement, Échafaudage, Dépôt de matériel

A adresser ou à déposer à l'Accueil des Services Techniques au-moins 8 jours avant la date souhaitée

DEMANDEUR

Nom, prénom (ou raison sociale) :

.....

Adresse du domicile (N°, rue, lieu-dit) :

.....

Téléphone :

Email :

AGISSANT

Pour mon compte personnel

Pour le compte de :

.....

Demeurant (N°, rue, lieu-dit) :

.....

.....

SOLLICITE

L'autorisation d'occuper le domaine public

Adresse concernée par la demande (n° de voirie, rue, lieu-dit, section, n° de parcelle) :

.....

Stationnement : 1 place

2 places

Dépôt :

Échafaudage Matériaux Benne Grue

Mobilier urbain Autres (à préciser) :

→ Largeur d'emprise : De la voie : Des trottoirs :

De la saillie : Hauteur sous saillie :

Merci de bien vouloir joindre un **plan et photos** permettant de localiser précisément l'emprise de stationnement ou de dépôt souhaitée.

⇒ **Une redevance d'occupation du domaine public** est instituée comme suit :

- Pour le 1^{er} mois et à partir du 6^{ème} jour ouvrable : 1 €/m²/jour pour les 50 premiers m² puis 0.10 €/m²/jour pour le reliquat de surface
- Pour les 2^{ème} et 3^{ème} mois : 0.10 €/m²/jour pour l'ensemble de la surface
- Entre les 4^{ème} et 6^{ème} mois : 0.07 €/m²/jour pour l'ensemble de la surface
- Au-delà du 6^{ème} mois : 0.05 €/m²/jour pour l'ensemble de la surface

Gratuité pour les 5 premiers jours d'occupation.

Date prévue :

.....

Durée envisagée :

.....

Je m'engage à payer, le cas échéant, la redevance d'occupation du domaine public, conformément à la délibération du Conseil Municipal, en vigueur, fixant les tarifs de la redevance pour occupation du domaine public.

Signature et/ou cachet :

A, le

DECISION DU MAIRE

Favorable – (Observations) :

.....

.....

.....

► Pour les particuliers, les panneaux de signalisation seront à retirer **au Pôle technique, rue de l'Hôtel de Ville à NORT-SUR-ERDRE** et seront sous votre responsabilité jour et nuit.

Défavorable – (Motif) :

.....

Le Maire :

Le